

Date de la convocation :
18/04/ 2011

Nombre de Conseillers :
15

Présents :
13

Votants :
15

Le **vingt-six avril deux mil onze** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LANGLOIS, Maire,

Etaient présents :

Mesdames : PIOT, BENOIT, CABANILLAS, QUINET
ANGOULVENT

Messieurs : MURET, LECOQ, CHABRILLAT, SECQ, MAZUBERT,
MASSY. GALERNE

Etait absent excusé :

Madame : JAMET, pouvoir donné à monsieur LANGLOIS,

Monsieur : COCHIN, pouvoir donné à madame PIOT

Mme PIOT a été élue secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande d'y ajouter trois points supplémentaires. Il propose d'inscrire aux débats de ce soir :

- Bail IC2I
- Subvention exceptionnelle
- Convention SAFER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces trois points soient ajoutés à l'ordre du jour.

Arrivée de Mme CABANILLAS à 20h35

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 mars 2011.

1) Vote des taxes directes locales.

- Suite à la **réforme de la taxe professionnelle** engagée dans la loi de finances pour 2010, les communes bénéficient, à compter de 2011, d'un **nouveau panier de ressources fiscales** ainsi constitué pour la commune :
 - produit de la **taxe d'habitation communale**, auquel est ajouté :
 - la part du transfert du produit de la **taxe d'habitation départementale** (calculée avec le taux voté par le conseil général en 2010),
 - la part du produit correspondant au **transfert des frais de gestion** de la taxe d'habitation (somme des deux produits ci-dessus x **3,40 %**),
 - produit de la **taxe foncière sur les propriétés bâties communale**,
 - produit de la **taxe foncière sur les propriétés non-bâties communale**, majoré de la part du produit correspondant aux **frais de gestion de la TFNB (4,85 % de la part communale de TFNB)**,
 - **taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties** (correspondant aux ex-parts départementale et régionale de la TFNB non-agricole, aux taux votés en 2010 par les conseils général et régional, définitivement figés, **majorées de 4,85 % - frais de gestion transférés -**),
 - **cotisation foncière des entreprises** :
 - part **communale**,
 - **ex-parts départementale et régionale** (calculées avec les taux de TP votés en 2009 par les conseils généraux et régionaux),
 - part correspondant, le cas échéant, à l'application du taux de la **cotisation de péréquation de la TP 2009**,

- part des **frais de gestion** de la CFE correspondant à la somme des produits : (commune + département + région + péréquation) x **4,85 %**,
 - **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 0,3975 %** de la **valeur ajoutée des entreprises** situées sur le territoire de la commune (répartie, pour les entreprises multi-établissements, en fonction de la valeur locative et du nombre de salariés de l'établissement, par rapport au total de la valeur locative et du nombre de salariés de l'entreprise),
 - **imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** : éoliennes, centrales photovoltaïques ou hydrauliques, centrales thermiques ou nucléaires, transformateurs électriques, antennes-relais, installations de gaz naturel ou canalisations d'hydrocarbures).
- Dans le cas où le **total de la fiscalité nouvelle** (comprenant les allocations compensatrices correspondant à la fiscalité transférée), perçu **après la réforme**, serait **inférieur au produit des 4 taxes perçu auparavant** (tenant compte des versements ou prélèvements au titre du FDPTP, des prélèvements au titre de la TP de France Télécom ou du plafonnement de la TP en fonction de la valeur ajoutée), **la commune perçoit la différence**, sous forme :
 - le cas échéant, d'une **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** - figée-, si la différence est supérieure à 50.000 euros,
 - et, pour le solde, d'un versement par le **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** - également figé-.
 - Inversement, si le **total des nouveaux impôts** est **supérieur à l'ancien produit des 4 taxes**, la commune fait l'objet d'un **prélèvement** (figé), correspondant à la différence, au titre du **FNGIR** : 56 433 €

Le maire précise que, d'après les informations reçues, les **montants versés à la commune (2)** au titre de la **garantie individuelle de ressources** sont les suivants :

- dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) : 0 €

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les **taux de fiscalité directe locale pour l'année 2011** comme suit :

IMPOTS	BASE 2010	BASE 2011	TAUX 2011 (0%) *	PRODUIT FISCAL ATTENDU
TH	1 101 955	1 029 000	9,92	102 077
TF Bâti	648 505	667 200	6,63	44 235
TF Non Bâti	36 111	36 800	33,79	12 435
CFE	31 192	29 100	19,04	5 541
Total				164 288

* Suite à la réforme :

Pour la Taxe d'Habitation (TH) le nouveau taux correspond à :

la somme du taux de la commune (4,08 inchangé) + le taux du Département X 1,034

Pour la Taxe Foncière Non Bâti, le nouveau taux correspond à :

le taux de la commune (32,23) X 1,0485

2) Subventions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions suivantes au budget primitif de l'année 2011 :
 - CCAS 2 000 €
 - Caisse des Ecoles 7 500 €
 - Association sportive du collège de la Mauldre 30 €
 - ADMR 945 €
 - Téléthon 250 €
 - Cat&Co 200 €
 - Plaine de Versailles 290 €

Monsieur le Maire étant aussi le Président de Jumeauville Loisirs,, laisse la présidence à Mme PIOT, 1^{ère} Adjointe pour le vote de cette dernière association :

- Jumeauville Loisirs 3 500 €

- **Dit** que les crédits seront portés au budget primitif.

3) Budget Primitif 2011

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire pour le budget primitif 2011,

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, et 1 abstention.

Approuve les propositions du budget primitif 2011,

- **Vote** le budget primitif 2011 au niveau du chapitre dont la balance s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	558 663.90 €	558 663.90 €
Section d'investissement	224 727.53 €	224 727.53 €

4) Demande de subvention ligne 011-010

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que chaque année le Conseil Général attribue une aide à l'exploitation des lignes régulières de transport public routier de voyageurs. Jumeauville est concernée par la ligne n° 011/010 qui relie les Communes suivantes : Epône / Jumeauville / Mézières sur Seine / Goussonville / Boinville en Mantois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sollicite l'octroi auprès du Conseil Général d'une subvention pour l'exploitation 2010, par Véolia Transport, de la ligne n° 011/010 au taux de 20 % de la dépense subventionnable (9 726 euros HT) soit une subvention de 1 945.20 euros.

5) PLU

Les remarques émises par les services de l'Etat ont bien été prises en compte dans l'ensemble du projet. Le PLU peut être approuvé en l'état par le conseil municipal après avoir organisé une réunion avec la population.

Cette réunion publique aura lieu le 18 mai.

6) Bail IC2I

Monsieur le Maire propose que soit refait un bail à la société IC2I.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à refaire un bail à cette société en passant par un notaire et à le signer.

Il faudra penser à inscrire sur le bail le droit de passage pour accéder au tennis.

7) Demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'installation d'une climatisation dans la salle polyvalente dont le montant s'élève à 16 233 euros HT

8) Convention SAFER

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 13 pour et 2 contre,

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de surveillance et d'intervention foncière auprès de la SAFER.

Questions diverses

Pour informations :

- Recherche un surveillant cantine pour la rentrée de septembre en remplacement de monsieur Samoyeau.

Le poteau incendie, au coin de la Grande Rue et de la rue d'Hargeville, a été remplacé.

Monsieur Blévin remercie le conseil municipal pour son accueil lors des réunions pendant sa campagne pour les cantonales.

Madame Di Bernardo, conseillère générale, informe qu'une commémoration pour le décès de monsieur Amouroux, ancien conseiller général aura lieu le 29 avril à Guerville autour de l'arbre du souvenir.

Monsieur Chabrilat demande ce qu'il a été fait pour le bruit dans la salle polyvalente, monsieur le Maire dit que l'électricien est intervenu en faisant de nouveaux réglages.

Monsieur Lecoq revient sur son abstention lors du vote du budget primitif 2011 en précisant que cela est dû aux éventuels coûts des travaux pour les eaux de ruissellement. De plus, il signale que pour la future station d'épuration, la commune adhérente au SIVOM d'Arnouville, pourra toucher des subventions même en étant à la Camy, par contre et selon lui, pour le tarif de l'eau il serait préférable d'avoir celui du Sivom et non celui de la Camy qui est plus cher.

Monsieur le Maire dément les dires de monsieur Lecoq lorsque celui-ci informe les conseillers que lors d'une réunion du SIVOM d'Arnouville il a été voté à l'unanimité de reporter d'une année notre entrée à la CAMY. En effet, il ne s'agissait que d'un débat et non d'un vote et que de toute façon il aurait été hors de question de voter pour.

Plusieurs courses cyclistes passant par Jumeauville sont prévues :

- 22 mai, venant de Maule allant à Andelu, départ à Maule à 8h.
- 22 mai, venant de Maule allant à Boinville en Mantois, départ à 14h
- 26 juin, venant de Maule allant à Boinville en Mantois départ à 8h
- 4 septembre, venant de Maule allant à Andelu départ à 8h30.
- 18 septembre, venant de Goussonville allant à Maule traversant le village vers 10h.

Monsieur Massy signale que sur le compte-rendu de la réunion du Sivamasa il est noté absent alors qu'il était bien là.

Monsieur le Maire signale qu'il y a eu plusieurs cambriolages et recommande une plus grande vigilance à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.

Le Maire,